

5.2 Echanges de personnes

La partie allemande a pris note des propositions canadiennes visant à faciliter les visites d'artistes et les échanges inter-institutionnels d'artistes-créateurs du Conseil du Canada, et a promis d'informer la partie canadienne de l'existence de programmes analogues ou d'organisations intéressées par de tels échanges en République fédérale d'Allemagne.

Les deux parties se sont félicitées des échanges réguliers de collaborateurs des services de traduction des deux gouvernements. Ils ont été d'accord pour constater que ces échanges constituaient une contribution importante au perfectionnement professionnel et à l'acquisition d'une expérience faite à l'étranger. Ils ont été d'accord pour prévoir le prochain programme d'échanges avec l'étranger pour 1986.

La partie allemande a pris note avec intérêt de la proposition faite par la partie canadienne d'étendre ces échanges à des échanges de spécialistes de terminologie et à des échanges de documents de terminologie.

La partie allemande a fait savoir à la partie canadienne que le Ministère fédéral de l'Education et des Sciences inviterait un nombre maximum de 15 experts canadiens de la formation professionnelle en République fédérale d'Allemagne dans le cadre de son programme d'échanges d'experts pour 1986. La partie canadienne a indiqué que le gouvernement de l'Ontario, en coopération avec l'"Institut für Auslandsbeziehungen" (IfA), avait mis au point un programme destiné à familiariser les enseignants exerçant dans le secteur de la formation professionnelle (au niveau des "CEGEP"|"community colleges") avec les évolutions qui se dessinent en République fédérale d'Allemagne.

La partie canadienne a indiqué que le Conseil des ministres de l'Education du Canada (CMEC) examinait la question de l'organisation de séjours d'études en République fédérale d'Allemagne de hauts fonctionnaires du secteur de l'éducation dans les Provinces et qu'il envi-